



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Aides et prêts

Question écrite n° 13638

#### Texte de la question

M Charles Miossec appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les conditions d'octroi des aides à l'installation des jeunes agriculteurs. Il apparaît que certaines directions départementales de l'agriculture et de la forêt, se basant sur le règlement CEE no 797-85 du 12 mars 1985, refusent depuis plusieurs semaines de débloquer prêts et dotations JA lorsque les projets visent plus particulièrement à débloquer des productions hors sol. Pourtant, ce règlement distingue clairement les aides aux investissements (art 2 à 6) et les aides spéciales à l'installation (art 7). Ce dernier article, qui ne fixe que les conditions d'éligibilité au FEOGA des aides nationales à l'installation, n'empêche en rien l'Etat de financer lui-même des aides aux agriculteurs. Face à cette évolution, il lui rappelle qu'en Bretagne bon nombre de jeunes exploitants sont contraints, en raison de manque de références disponibles, de prévoir des productions complémentaires à leur production laitière. Ils s'orientent alors vers l'aviculture ou la production porcine, productions actuellement en voie d'exclusion du bénéfice des aides à l'installation au niveau de ces directions départementales de l'agriculture et de la forêt. Il est certain que les conséquences d'une telle situation seront, si elles venaient à se prolonger, très graves pour notre agriculture : baisse accrue du nombre d'installations avec d'inevitables repercussions sur l'emploi, jeunes installés se débattant rapidement dans d'insurmontables difficultés financières. C'est pourquoi il lui demande de mettre un terme à cette discrimination entre les différentes productions dans l'octroi des aides de maintenir dans notre pays une politique cohérente et efficace d'aides à l'installation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Miossec Charles](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13638

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et développement rural

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 1989, page 2376